

N° 709
11 JUIN 2011L'UNIVERSITE
SYNDICALISTEÉDITO
17 000...

Comme à son habitude c'est en tentant d'utiliser les médias que notre ministre veut faire croire que tout change... en mieux.

Ainsi il annonce, comme un grand progrès, le recrutement, pour la rentrée prochaine, de 17 000 nouveaux enseignants.

En fait, rien de nouveau quand on additionne les postes aux concours (CAPES, agrégation, CAPLP, P.E.).

17 000, c'est à peine la moitié des départs en retraite.

Chacun sait faire une soustraction : c'est le constat de la disparition de plus de 16 000 enseignants dans nos établissements que cette annonce consacre.

Toujours dans la « com' » notre ministre lance une « grande campagne » dans les médias pour inciter les étudiants à se présenter aux concours de recrutement.

Il ose y présenter une image de notre métier qui n'a plus grand chose à voir avec ce que nous vivons, alors qu'il porte la responsabilité des graves dégradations que nous vivons. Dégradations considérables concernant l'entrée dans le métier avec des conditions de stage qui, l'année prochaine, seront alignées sur les pires qui ont existé cette année dans les différentes académies.

Dégradations pour tous avec des réformes majoritairement rejetées, avec des conditions et un temps de travail de plus en plus lourds.

Alors, Monsieur le Ministre, qu'attendez-vous pour que nos métiers correspondent réellement à l'image que vous prétendez en donner ? ■ **Daniel Robin**, cosecrétaire général

ÉDUCATION
GRÈVE EN SEPTEMBRE

Bien loin des assertions des dirigeants, la crise n'est pas terminée et ce sont désormais les populations qui en supportent les effets ; partout en Europe, les plans de rigueur se généralisent, assis sur les mêmes recettes (baisse des salaires, réduction du nombre de fonctionnaires, diminution des budgets sociaux), enfonçant dans la pauvreté des catégories entières de salariés et retraités.

Les prêts aux pays européens les plus endettés, notamment la Grèce, sont consentis à des taux usuraires, et s'accompagnent d'injonctions du FMI aux privatisations et à de nouvelles coupes budgétaires.

Les réactions néanmoins sont à la hauteur des attaques et tant en utilisant l'arme électorale que l'action, les populations marquent clairement leur refus de la dictature de la finance et d'un libéralisme sans frein : manifestations massives en Grèce, rassemblements des « Indignadas » en Espagne et au Portugal, cinglant désaveu électoral au parti de Berlusconi en Italie. En France, l'année a été marquée par des actions unitaires fortes sur les retraites, de nombreuses luttes sectorielles et locales, sur l'emploi et les salaires en particulier, mais la panne actuelle de l'intersyndicale et la proximité des élections présidentielles ont freiné les dynamiques.

Le SNES et la FSU auront à cœur de contribuer à la relance de l'action et joueront tout leur rôle dans la construction d'un mouvement social d'ampleur dans le cadre du syndicalisme européen et international.

Sur les différents plans, fonction publique comme éducation, plusieurs initiatives ont eu lieu sans cependant que l'on parvienne à un mouvement **Suite page 2 ►►►**



L'ÉDUCATION NATIONALE VA SUPPRIMER 16 000 POSTES
Pourquoi pas le vôtre ?

Illustration créée par le SNES librement inspirée de la campagne de recrutement du ministère de l'Éducation nationale. Photo © Patrick Kovacic/AFP

15 JUIN : COLLOQUE



QUESTIONNAIRE ÉVALUATION

Le SNES a lancé une grande campagne sur l'évaluation.

Dans ce cadre, il a construit un questionnaire adressé à l'ensemble des personnels afin de donner les moyens à la profession de débattre et de prendre position sur cette question essentielle, tant dans la conception et l'exercice de notre métier que pour notre progression de carrière.

Ce questionnaire est disponible en ligne : www.snes.edu/-Evaluation-des-personnels,4740-.html ou dans le

Courrier de SI n° 6. Remplissez-le et faites-le remplir.

Notre conception du métier est en jeu !

SVT

Face à l'obscurantisme

L'enseignement catholique tire à boulets rouges sur des manuels de Sciences de la Vie et de la Terre accompagnant les nouveaux programmes du lycée. D'autres demandent d'apporter des correctifs aux programmes. À les entendre, il n'y aurait qu'un seul modèle de cellule familiale : le couple hétérosexuel et ses enfants. Toute autre possibilité relèverait-elle de l'hérésie ? Le SNES conteste cette vision réductrice et manichéenne de la société et de l'être humain. Enseigner les bases scientifiques de la sexualité, mettre en place les séances annuelles d'éducation à la sexualité, sont des missions de l'École publique laïque que le SNES défendra aux côtés de tous ceux qui se reconnaissent dans ces valeurs.



►► Suite de la page 1

ÉDUCATION GRÈVE EN SEPTEMBRE

suffisamment ample ; le 31 mai dans la fonction publique a connu une participation limitée mais constitue une étape importante qui doit appeler des prolongements. Dans l'Éducation, la politique budgétaire et éducative a suscité de nombreuses réactions ; les établissements du second degré font le compte, en préparant la rentrée 2011, des dégradations : diminution des horaires disciplinaires au lycée, pression sur les services, remise en cause de la spécificité des séries technologiques, détournement des missions des CO-Psy, développement du dispositif ÉCLAIR, grand bazar du livret de compétences en collège... Le changement profond que tente d'imposer le gouvernement au second degré et les conséquences sur le sens de nos métiers ne font plus de doute pour personne. C'est pourquoi la FSU, sur proposition déterminée du SNES, a rendu publique après ses instances sa volonté d'un plan d'action nationale incluant une grève en septembre. Elle a immédiatement proposé aux autres fédérations de l'Éducation une réunion pour discuter et acter ce qui pourrait être fait en commun. La majorité des organisations présentes lors de l'intersyndicale du 7 juin a convenu de l'urgence d'un puissant mouvement pour l'École, de l'opportunité du mois de septembre

pour éclairer l'état actuel du système public d'éducation auprès de l'opinion et contre-carrer les projets de budget 2012.

Cette grève, située dans la deuxième quinzaine de septembre, nécessite, afin d'être massive, de multiplier dès la prérentrée diverses initiatives (conférence de presse, rassemblements, réunions publiques, établissement de cahiers de doléances recensant les problèmes de l'établissement...) ; un préavis de grève sera déposé à compter du 1^{er} septembre à cet effet. La réussite du mouvement suppose aussi d'amplifier la campagne entamée auprès de l'opinion et des responsables politiques, de coordonner les actions des personnels et des parents d'élèves.

Le soin apporté à la préparer sera décisif pour la réussite de la grève. Le capital de sympathie envers l'éducation implanté dans l'opinion, les enjeux des élections présidentielles doivent redonner confiance dans la capacité collective à faire bouger les choses. Le SNES considère qu'un deuxième temps fort sera ensuite nécessaire pour établir le rapport de forces suffisant et propose de débattre d'une manifestation nationale pendant la période de discussion budgétaire.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

AGENTS DES SERVICES PUBLICS / PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT



Votre vocation
est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

GMF

OFFRE SPÉCIALE
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 %
sur votre assurance
AUTO

+ POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €
OFFERTS**
sur vos assurances
AUTO et SANTÉ

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris 775 691 140 - Siège social : 78, rue de Prony 75007 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvagerie, GMF Vie, Assistance Juridique et Fédérale Assistance. Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 9.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Chartres 303 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28002 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'ADACCIS auprès de GMF Assurances et la Sauvagerie.

Assurément Humain

GMF

DROITS ET LIBERTÉS GUÉANT : NOUVELLE PROVOCATION

**« Les deux tiers des échecs
scolaires sont imputables
à des enfants d'immigrés. »**

**Telle est la dernière affirmation
de M. Guéant qui n'en est plus
à une contre-vérité près !**

En effet, si on lit le rapport 2010 du Haut conseil à l'intégration sur les défis de l'intégration à l'école, on est face à une autre réalité. Certes, 40 % des enfants « d'origine étrangère » parviennent en Seconde générale et technologique sans avoir redoublé au collège contre la moitié pour les autres élèves ; mais le rapport insiste surtout sur les inégalités sociales. Mieux, à milieu équivalent, les élèves immigrés réussissent mieux que leurs camarades « français d'origine ». Dans l'enseignement secondaire, à situation sociale, familiale et scolaire comparables, les enfants d'immigrés atteignent plus fréquemment une Seconde générale et technologique, obtiennent plus souvent le bac sans avoir redoublé et sortent moins souvent sans qualification que les enfants des personnes non immigrées. Car, ajoute le rapport, « les ambitions scolaires des parents immigrés sont plus fortes que celles des parents non immigrés ».

Les statistiques de l'OCDE, de l'Insee, vont dans le même sens et insistent sur les inégalités sociales. Le rapport PISA déplore qu'en France plus que dans les autres pays, l'École ne parvienne pas à réduire les inégalités et réclame de la France « que soient délivrés aux élèves davantage d'aides et de soutien scolaire ». Avec la suppression de 16 000 postes, le gouvernement n'en prend pas le chemin !

Incompétence en matière de lecture des rapports ou manipulation politique pour faire oublier la politique calamiteuse de l'éducation du gouvernement ? Une fois de plus, Monsieur Guéant stigmatise une partie de la population, alimentant une fois de plus le discours anti-immigrés.

■ **Marylène Cahouet**

VIDÉO- SURVEILLANCE

Cinq établissements scolaires ont été mis en demeure de modifier leur système de vidéo-surveillance par la CNIL. Dans un communiqué de presse, la CNIL dénonce la « collecte excessive de données » qui porte « atteinte aux libertés des élèves et personnels » en filmant en permanence des « lieux de vie » tels que la cour de récréation, le préau ou le foyer. La CNIL souligne que « seules des circonstances exceptionnelles peuvent justifier de tels dispositifs de surveillance ». Le SNES, qui a dénoncé la vidéo-surveillance dès les débuts de son installation, appelle les personnels à la vigilance.

■ **Marylène Cahouet**

« Il vaut mieux s'unir pour obtenir le bonheur sur la terre que de se disputer sur l'existence d'un paradis dans le ciel. » MAURICE THOREZ

RENTREE 2011

PLANS D' ACTIONS INTÉGRANT LA GRÈVE EN SEPTEMBRE

Le SNES entend poursuivre et amplifier la lutte contre les politiques actuellement suivies, en construisant un plan d'action dès la rentrée, moment propice au développement d'une campagne d'opinion et d'actions diversifiées afin d'obtenir un collectif budgétaire et d'autres réformes.



La rentrée scolaire 2011 doit être l'occasion de mettre en évidence les conséquences concrètes des politiques éducatives (suppressions de postes, réforme de la formation des maîtres, réforme des lycées, situation du collège, de l'Éducation prioritaire, orientation...) et de convaincre l'opinion publique de la nécessité de combattre la politique éducative menée aujourd'hui. Il faut stopper les dégradations vécues par les personnels (précarité, remplacement, compléments de service, absence de formation professionnelle, risques sur l'évaluation...), et imposer le respect de nos métiers et de nos qualifications. Cela passe par un autre budget, mais aussi par d'autres choix politiques pour l'École. La CA nationale du SNES propose la mise en place d'un plan d'action au premier trimestre, s'appuyant sur la médiatisation de la situation réelle des établissements, de l'état du système éducatif et reposant sur de nombreuses initiatives dès la prérentrée et utilisant différents outils (visuels, conférence de presse, appels...). Ce plan doit intégrer une journée nationale de grève en septembre et mettre en perspective l'idée d'un second temps fort dans la période de discussion sur le budget qui pourrait être une manifestation nationale rassemblant parents, élèves et personnels de l'Éducation. C'est dans ce cadre que le SNES, avec la FSU, a porté dans l'intersyndicale éducation la nécessité d'une grève en septembre, de préférence dans la semaine du 22 septembre, mais sans faire de

cette date un point de blocage. Il s'agit bien d'exiger l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves. Dès maintenant, à l'heure des conseils d'enseignement et de la remise des fiches de vœux pour la rentrée prochaine, le SNES réitère sa consigne de refus des heures supplémentaires à la rentrée prochaine, réaffirme l'existence de ce droit et l'intérêt de cette démarche en incitant les collègues à signifier collectivement leur refus des HSA par des lettres pétitions. Dans le même temps, au mois de juin, le SNES appelle à amplifier les actions contre le Livret Personnel de Compétences, le programme ECLAIR, à dénoncer les aberrations dans l'épreuve d'histoire des arts au DNB, à combattre les dérives dans l'application des décrets de 1950 qui régissent nos obligations de service... La préparation de la journée d'action et de grève de septembre devra se poursuivre dès la rentrée par la tenue d'assemblées générales dans chaque établissement le recensement des problèmes rencontrés, l'accueil syndical des stagiaires et l'organisation d'actions locales devant les établissements, pour lesquelles le SNES déposera un préavis de grève dès le 1^{er} septembre. Le Conseil national de rentrée fera le bilan des actions déjà engagées et des débats menés dans les établissements.

■ Roland Hubert

ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS QUELS ENJEUX ? QUELLE ÉVALUATION VOULONS-NOUS ?

Le ministère prévoit une réforme de l'évaluation des personnels enseignants qui transformerait radicalement le système actuel, en donnant un pouvoir accru au chef d'établissement⁽¹⁾.

Les effets d'une telle réforme et de ces méthodes managériales sur les personnes sont prévisibles : mise en compétition, clientélisme et servilité risquent de se substituer bien vite à la recherche de l'efficacité pédagogique.

UN SYSTÈME IMPARFAIT...

Le système actuel d'évaluation est loin d'être parfait. La notation pédagogique s'appuie sur l'inspection individuelle qui apparaît souvent comme infantilissante, peu utile en terme de formation, trop rare et limitée dans le temps pour rendre compte du travail réel. Le rapport d'inspection peut être très mal vécu et ne peut pas être remis en cause. Ayant peu de retours ou de regards extérieurs sur leur activité, l'importance que les collègues lui donne dépasse largement les enjeux de la note et de la carrière : soit une reconnaissance bienfaisante de leur travail, soit à l'opposé un jugement lourd de conséquences en terme d'estime de soi et dans leur rapport au métier.

D'après le sociologue Xavier Albanel, l'un des objectifs officiels de l'inspection, qui est d'être un outil d'accompagnement pédagogique des enseignants, est loin d'être atteint du fait d'une méfiance, légitime, qu'elle suscite.

... MAIS PROTECTEUR

Cependant, il explique que cette forme d'évaluation, même critiquée, remplit une fonction de protection : elle protège l'institution de son environnement (montée de la société critique qui n'épargne pas l'école) et, en interne, les enseignants et leur identité professionnelle. En effet, l'IPR est un spécialiste dans une discipline, et le fait qu'il n'ait finalement que peu de prise sur le travail au quotidien est révélateur des marges de manœuvre qui sont accordées à l'enseignant dans son travail, forme de reconnaissance de son rôle de concepteur de son activité.

Ainsi, on peut penser que le système actuel, malgré ses failles, pourrait être amélioré sans remise en cause radicale qui déstabiliserait fortement le milieu professionnel.

Il est nécessaire :

- de déconnecter l'évaluation pédagogique de l'avancement pour redonner à l'inspection tout son rôle de conseil ;
- de rendre les visites plus fréquentes pour qu'elles soient l'objet d'une réelle réflexion collective au sein des équipes enseignantes ;
- de lutter contre l'arbitraire en imaginant des procédures de contrôle ou de contre-pouvoirs (commissions paritaires) et en instaurant des décisions plus collégiales.



CONCERTATION OU COMPÉTENCE ?

Enfin, il est inadmissible qu'une réforme de l'évaluation se fasse sans une élaboration conjointe des critères d'évaluation avec les enseignants et les organisations syndicales. Le référentiel de compétence, censé servir de grille d'évaluation, ignore le réel du travail et les dilemmes du métier que les professionnels ont à résoudre au quotidien dans leur classe. Or c'est la façon dont on résout ces dilemmes dans l'activité qui constitue à la fois la difficulté et la grandeur du métier. Suite à la pseudo-consultation qu'il a organisée, le ministre n'a tracé aucune piste de réflexion ni donné aucun calendrier précis de discussion. Cela laisse augurer une concertation à minima.

Certes le système actuel n'est pas exempt de défaut, mais la réflexion sur la qualité du travail et sur l'efficacité professionnelle pour relever les défis de la réussite de tous mérite d'être menée avec l'ensemble de la profession, autrement que par une pseudo-consultation téléguidée, censée créditer la future réforme d'un vague assentiment de la profession.

■ Alice Cardoso, groupe métier

(1) Voir les articles des US précédentes (n° 708, n° 707 mag, n° 707)...

(2) X. Albanel, *Le travail d'évaluation, l'inspection dans l'enseignement secondaire*. Octares, 2009

Erratum

Dans le questionnaire sur l'évaluation publié dans le *Courrier de SI* n° 6, les questions 24 et 25 semblent identiques. Le libellé exact de la question 25 est « Pour les tâches particulières suivantes, indiquez sous quelle forme vous considérez qu'il ne soit pas acceptable qu'elles soient prises en compte (plusieurs choix possibles). »



Marseille : débat pour une école progressiste



Quatre-vingts personnes ont participé lundi 30 mai au forum organisé par le SNES Aix-Marseille pour débattre avec les représentants de partis politiques (Parti Socialiste, Parti Communiste Français, Europe Écologie-Les Verts, Parti de Gauche) de l'élaboration d'un projet d'école progressiste. S'il ne fut pas utile d'épiloguer sur l'analyse des politiques scolaires actuelles, la table ronde permit de mettre en évidence les points qui font débat : la conception du collège, les objectifs de l'éducation prioritaire, la diversification au lycée, une nouvelle phase de décentralisation, l'autonomie des établissements.

En filigrane, était posée la question de l'âge de fin de la scolarité obligatoire, qu'on entende le porter à 18 ans comme le SNES ou qu'on propose un crédit de deux ans à utiliser ultérieurement. Une initiative que le SNES entend prolonger pour que soient au cœur du débat public les politiques qui permettraient de mettre en œuvre le droit à l'éducation pour tous et d'assurer la démocratisation de l'accès aux qualifications.

Action juridique

Par deux décisions récentes, le tribunal administratif de Grenoble a requalifié la relation de travail avec le rectorat en CDI avec effet rétroactif à la rentrée 2006 pour deux collègues soutenus par l'action juridique du SNES, ainsi que l'octroi de dommages et intérêts à hauteur de 17 000 € et 18 000 €. Le tribunal a suivi l'argumentation du SNES : les vacances ne sont pas des périodes interruptives, l'interruption de plusieurs semaines ne fait pas obstacle au CDI, et la non-reconduction au-delà des six années de service doit être regardée comme un licenciement illégal. Ces décisions avec d'autres antérieures ont eu un impact sur l'écriture du protocole et sont des appuis importants pour apprécier les avancées du projet de loi portant sur la résorption de la précarité. C'est par la mobilisation de tous que le SNES pourra peser pour donner un vrai avenir aux non-titulaires.

Epreuves BTS : non à la fraude

Le 6 juin, les professeurs correcteurs de l'étude de cas NRC ont refusé de corriger les copies en raison des faits graves de fraudes relatés par des candidats (allant jusqu'à la corruption de certains surveillants) et d'une ambiance confinante au brouhaha. Le responsable du BTS NRC au SIEC aurait été malmené par certains candidats. Le 8 juin, les correcteurs ont été reconvoqués en présence de l'IPR. Le directeur du SIEC a demandé une nouvelle fois que la correction soit effectuée sur le motif que celle-ci permettrait de constater les « anomalies ». La soixantaine de correcteurs présents a voté à l'unanimité le refus de corriger les copies. Ils revendiquent :
• un communiqué de la part du SIEC faisant état de dysfonctionnements dans l'organisation et de fraude massive ;
• une enquête et un engagement du SIEC pour les années à venir de mettre en œuvre des solutions permettant d'éviter tous les dysfonctionnements et de ne plus sous-traiter la surveillance des épreuves en BTS. Le 16 juin, les correcteurs se positionneront en fonction des réponses que leur apportera le directeur du SIEC.

COLLÈGE

LYCÉES

LPC, histoire des arts, dynamitage de l'éducation prioritaire, le ministère s'obstine dans des réformes rejetées par la profession.

LPC, HDA : ASSEZ DE MASCARADES

La demi-journée banalisée accordée par le ministre pour discuter du LPC (livret personnel de compétences) a été organisée dans très peu de collèges, bon nombre de recteurs et/ou de chefs d'établissement n'ayant pas souhaité permettre aux personnels de débattre de ce livret sur le fond. Sur le terrain, les conditions dans lesquelles les personnels sont enjoins d'évaluer les élèves de Troisième relèvent de la farce tant pour le LPC que pour l'épreuve d'histoire des arts. Pour qu'il soit mis un terme à ce grand bazar de l'évaluation, le SNES a, avec le SNEP et le SNUEP, remis le 26 mai une lettre ouverte au ministre lui demandant de suspendre l'entrée en vigueur du LPC et de supprimer l'épreuve d'histoire des arts (voir article ci-dessous). Les personnels peuvent s'appuyer sur ce document pour contester le LPC et valider systématiquement les sept grandes compétences du socle, voire refuser collectivement de le renseigner là où les équipes en font le choix. Des exemples de lettre aux parents d'élèves, au jury du DNB, de motion



© Piatkov/istockphoto.com

au CA... sont disponibles sur le site du SNES. Un florilège des inepties entendues, lues ou constatées (tant sur le LPC que l'épreuve d'histoire des arts) sera rendu public par conférence de presse avant les épreuves du DNB pour alerter l'opinion face à une telle mascarade. Envoyez vos témoignages sur college@snes.edu.

■ Monique Daune

HISTOIRE DES ARTS

Les résultats de l'enquête histoire des arts et les remontées des établissements sont éclairantes : les enseignants se sont globalement beaucoup investis dans l'enseignement et la mise en place de l'épreuve.

Si le principe d'un enseignement d'histoire des arts n'est pas majoritairement remis en cause, il est contesté dans ses modalités : temps de pratique artistique diminué, manque de temps pour boucler le programme d'histoire-géographie, manque de lien avec certains programmes disciplinaires, absence de concertation dans les services.

L'épreuve fait presque l'unanimité contre elle. Les enseignants déplorent majoritairement le manque de cadrage national, l'inégalité entre les élèves suivant les établissements, l'absence de rémunération, et témoignent parfois de modalités locales inacceptables pour une épreuve d'un examen national : professeurs membres du jury

n'ayant pas participé à l'enseignement de l'histoire des arts, sans formation particulière, injonctions pour « mettre la moyenne » à tout le monde, « réajustements locaux » de certains chefs d'établissement allant jusqu'à modifier les notes des élèves. Des AED, chefs d'établissement ou parents d'élèves auraient même parfois participé au jury... Cette épreuve doit être supprimée, et une sérieuse réflexion doit être menée par le ministère sur les conditions de mise en œuvre de l'enseignement.



Merci de continuer à répondre à l'enquête du SNES disponible sur <http://www.snes.edu/4-pages-Histoire-des-arts.html>

Nous publierons l'intégralité des résultats sur le site et l'utiliserons pour obtenir la suppression de cette épreuve.

■ Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

DÉRÈGLEMENTATION (E)CLAIR

À ce jour, le ministère n'a toujours pas fait connaître la liste des établissements (E)CLAIR à la rentrée 2011 mais il a indiqué dès le mois de janvier que la majorité des RAR avaient vocation à devenir CLAIR. Ce programme représente à la fois un recentrage injustifié de l'éducation prioritaire sur un nombre limité d'établissements, abandonnés sans moyens spécifiques à une déréglementation forcée, et un dévoiement majeur du principe fondateur « donner plus à ceux qui ont le moins ». Aucun des 105 actuels CLAIR n'a utilisé cette année l'article 34 pour expérimenter des dispositifs dérogatoires, mais l'extension s'accompagne déjà de multiples « suggestions »

de la part des chefs d'établissement pour mettre en place des mesures particulièrement dangereuses pour les élèves comme pour les personnels. Le SNES appelle à faire échec en CA à l'introduction de toute forme de déréglementation et à refuser notamment de mettre en place l'EIST qui pousse à la trivalence (SVT, physique et technologie).

Il appelle à signer massivement la pétition inter-syndicale « Non aux ECLAIR, oui à une vraie éducation prioritaire » (www.clairementnon.org). Nous avons proposé à nos partenaires de remettre officiellement l'ensemble des signatures au ministère à Paris le mercredi 22 juin.

■ Bruno Mer

Dans le cadre de la recherche de « gisements d'efficacité », certains recteurs ont décidé de limiter le bénéfice de l'heure de première chaire et d'élargir le champ d'attribution de l'heure de majoration de service pour groupes à effectif réduit.

ORS* : COMBATTRE LES ATTAQUES

Chacun voit bien les objectifs de « rationalisation » des moyens, de « grappillage » de la moindre heure, de prise d'autonomie des établissements dans la définition de nos obligations de service et d'augmentation de notre charge de travail.

LES DÉCRETS DE 1950 ET LE DÉCRET ROBIEU

Les décrets de 1950 (50-581 et 50-582) réglementent nos obligations de service et définissent donc les situations qui entraînent une majoration et/ou des minorations de service. Ces décrets sont précisés par diverses circulaires et notes de services.

Le SNES a obtenu en 2007, par la mobilisation des personnels, l'abrogation du décret « Robieu », qui dénaturait les décrets de 1950. L'assurance politique que les circulaires d'application en vigueur avant 2007 continueraient d'être appliquées, quoiqu'abrogées, a été faite publiquement au plus haut niveau de l'État.

Il n'y a donc aucun changement récent dans les textes définissant nos obligations réglementaires de service, ni en ce qui concerne les majorations de service ni en ce qui concerne l'heure de première chaire. Un récent jugement de tribunal administratif considère étroitement qu'il peut être fait décompte des heures de TP pour le calcul du nombre d'heures de service devant un effectif faible. Le

SNES réfute cette « lecture » des décrets de 1950 car un groupe à effectif réduit n'est pas une division au sens du décret de 1950 (se reporter aux outils en ligne pour le détail du raisonnement).

EXIGER L'APPLICATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Le SNES exige que les recteurs donnent consigne aux chefs d'établissement d'appliquer les décrets de 1950 de la manière la plus favorable aux personnels, en suivant la coutume.

Multipliant les regroupements d'élèves de toute nature (enseignements d'exploration, enseignements communs, accompagnement personnalisé) et installant l'annualisation, la réforme du lycée brouille les contours de la classe et du service. Des chefs d'établissement veulent profiter de la confusion en ouvrant des brèches dans nos obligations réglementaires de service. Le SNES dénonce une campagne mensongère destinée à faire accroire que les règlements auraient changé. Il appelle les collègues à l'intransigeance quant à l'application de l'heure de majoration pour effectifs faibles et de l'heure de première chaire. En cas de problème avec le chef d'établissement, contacter d'urgence la section académique du SNES.

■ Valérie Sipahimalani, Xavier Marand

* Obligations réglementaires de service



Des outils d'aide à la compréhension des textes sont en ligne :

- <http://www.snes.edu/Majoration-de-service-heure-de.html>
- <http://www.snes.edu/Majoration-de-service-pour-groupes.html>
- <http://www.snes.edu/Quel-impact-de-la-reforme-de.html>



© Clément Martin

Ardi Vrenezi



4 mai 2010, Ardi, 15 ans, polyhandicapé, est expulsé avec sa famille vers le Kosovo. Il était venu en France en 2008 pour se faire soigner, faute de traitement efficace dans son pays. Hospitalisé en France, il constate que l'évolution de la maladie est freinée. Mais bien vite, les parents d'Ardi, son frère sont arrêtés, lui-même est arraché à son lit d'hôpital. Le lendemain, 4 mai, toute la famille est expulsée. Alors que le gouvernement proclame sans vergogne qu'Ardi peut être soigné au Kosovo, l'état du jeune homme s'est considérablement aggravé. Il faut qu'Ardi revienne pour bénéficier des soins indispensables. Le SNES appelle à signer l'appel sur le site www.educationsansfrontieres.org

Laïcité ou électoralisme ?



Les députés UMP ont adopté, mardi 31 mai 2011, une proposition de résolution « sur l'attachement au respect des principes de laïcité [...], et de liberté religieuse ». Cette résolution parlementaire⁽¹⁾ prétend défendre ces principes par l'élaboration d'un « code de la laïcité et de la liberté religieuse » !

Le SNES s'oppose à toute démarche visant à « toiletter » la loi de 1905. L'implication de l'État dans l'organisation d'une religion⁽²⁾, le financement de lieux de culte⁽³⁾, ne peuvent que conduire aux plus graves dérives et à faire perdre l'essence même de l'apport décisif de cette loi dans les institutions de la République. La confusion idéologique entretenue par l'UMP, entre liberté de conscience et liberté religieuse, est la négation même de l'un des principes fondateurs de la laïcité. Par contre étendre l'application de la loi de 1905 à l'ensemble du territoire national, en particulier à l'Alsace et à la Moselle, serait une bonne initiative que le gouvernement se garde bien de prendre.

1. Une résolution est un texte adopté par une assemblée à l'initiative de l'un des membres du Parlement et qui n'a pas en droit, le caractère général d'une loi.
2. Souhait n° 2 de la résolution UMP sur un « code de la laïcité et de la liberté religieuse » !
3. Souhait n° 11 de la résolution UMP sur le financement des lieux de culte.

Gustave-Monod (Vitry-sur-seine) est en colère !

Après collège mort, grève et occupation médiatique du 24 au 26 mai, il répète ces actions les 8 et 9 juin pour tenter de maintenir sa structure actuelle. En effet il est prévu de supprimer le projet « Phare », dispositif de remédiation intervenant dans les classes difficiles et soutenant les enseignants en difficulté, de passer d'hebdomadaire à quinzaine le soutien en français et mathématiques au niveau Cinquième, de supprimer le deuxième groupe de latin en Cinquième. Malgré le succès de ces journées, l'inspection académique annonce qu'elle ne donnera pas les 13 heures réclamées. Parents et enseignants restent unis et continuent leur protestation.

« Au métier qu'il connaît, que chacun se consacre. » CICÉRON

PRÉCARITÉ CONTINUER À LUTTER

Le projet de loi transposant l'accord du 31 mars crée un dispositif de titularisation pour quatre années et une mesure de CDI-sation à la date de publication de la loi. Ces acquis sont cependant marqués par des insuffisances que le SNES a dénoncées.

En l'état actuel du projet, les contractuels recrutés à titre temporaire (les vacataires) ou à moins de 70 % ne pourraient pas bénéficier de la titularisation exceptionnelle. Le SNES et la FSU continuent de dénoncer ces blocages ; l'intervention de tous devra être développée à l'occasion du débat parlementaire. En dehors de l'abrogation du « contrat d'activité » que le gouvernement voulait généraliser, le projet de loi ne restreint pas les cas de recours au contrat. Cela renforce le caractère déterminant du nombre de titularisations, de la contestation des suppressions d'emplois et de l'importance des recrutements de titulaires dans la lutte contre la précarité.

Le SNES s'adresse au ministre de l'Éducation nationale pour la mise en œuvre sans retard des engagements du gouvernement. Il continue d'exiger des négociations sur la situation des assistants d'éducation, écartée des négociations de l'hiver dernier.

Le ministre, après avoir négligé de traiter tant de la situation des AED que de celle des non-titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation,



© Thierry Nectoux

transforme l'épreuve écrite des CAPES et CPE internes tout en refusant d'augmenter les postes mis au concours. L'existence du concours réservé devrait permettre de revenir à des épreuves accessibles à l'ensemble des candidats du concours interne (AED, fonctionnaires...), vérifiant les connaissances disciplinaires et didactiques. Pour la session 2012, il faut permettre aux candidats de choisir entre une épreuve de type RAEP et une épreuve d'admissibilité dans sa forme antérieure.

■ Anne Féray

CAPES interne pour les AED, oubli ou mépris ?

La seconde option semble être la plus probable. En effet, le protocole d'accord sur les non-titulaires entériné courant avril ne concerne pas *a priori* l'importante catégorie des AED. Lors de ces discussions, le gouvernement a exclu délibérément les personnels de surveillance de ce protocole, marquant déjà son indifférence quant à leurs conditions de travail de plus en plus dégradées. Parallèlement, le ministère a décidé de nouvelles modalités du concours interne pour la majorité des disciplines. Dorénavant, les candidats aux concours internes doivent constituer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour l'épreuve de l'admissibilité. Cela consiste concrètement à revenir sur des séquences d'enseignement propre à l'expérience du candidat.

Pour les AED justifiant de trois années de service, quelles dispositions ont été prévues pour présenter le concours interne ? Aucune ! Les AED sont exclus de fait puisqu'ils ne peuvent *a priori* pas analyser une situation d'enseignement. Il est urgent de travailler à la validation des acquis de l'expérience éducative des AED. À défaut de l'avoir fait, le ministère a supprimé le seul élément de reconnaissance par l'institution du service rendu par les surveillants au nom de l'intérêt général, élément essentiel de l'expression du service public d'éducation. Le mépris de ces personnels est encore une fois poussé à son paroxysme.

Si l'on veut prendre en compte le contexte de suppressions massives de postes pour comprendre ces décisions défavorables aux AED, on peut convenir que ces mêmes AED n'auront plus qu'un choix, c'est d'effectuer des vacations ou des remplacements en tant que contractuels pour pouvoir participer à égalité avec les non-titulaires aux concours internes. C'est un nouveau moyen pour le ministère de faire face à la pénurie d'enseignants qu'il a lui-même créée... On marche effectivement bien sur la tête !

Nordine Jouira

Enseignants, CPE et CO-Psy

Le ministère n'a toujours pas communiqué aux organisations syndicales les dates des groupes de travail sur l'application du protocole et sur la gestion des non-titulaires alors que, lors de la rencontre du 31 mars, ils avaient été annoncés pour le mois de juin...

Avec le SNEP et le SNUEP, le SNES s'est adressé par courrier à la direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale dans la perspective des groupes de travail prévus. Il a formulé ses attentes sur le dispositif de titularisation, pour des avancées concrètes dans la gestion des non-titulaires (rémunérations, affectations, droits sociaux) et un moratoire concernant les exigences coercitives du ministère (notamment Cles et C2i) pour les concours. L'administration ayant refusé une dérogation sans limite de durée dans le temps de dispense du master pour les non-titulaires recrutés avant 2009, la mastérisation continue à lourdement peser sur les non-titulaires.

Le ministère doit apporter des garanties sur le réemploi pour que les rectorats ne tentent pas de contourner l'accès au dispositif de titularisation.

Des déclarations récentes du ministère et les DHG laissent entendre que le ministère semble persister à nier le caractère illégal de l'usage fait de la vacation et qu'il semble remettre en question l'engagement pris en novembre dernier d'y renoncer.

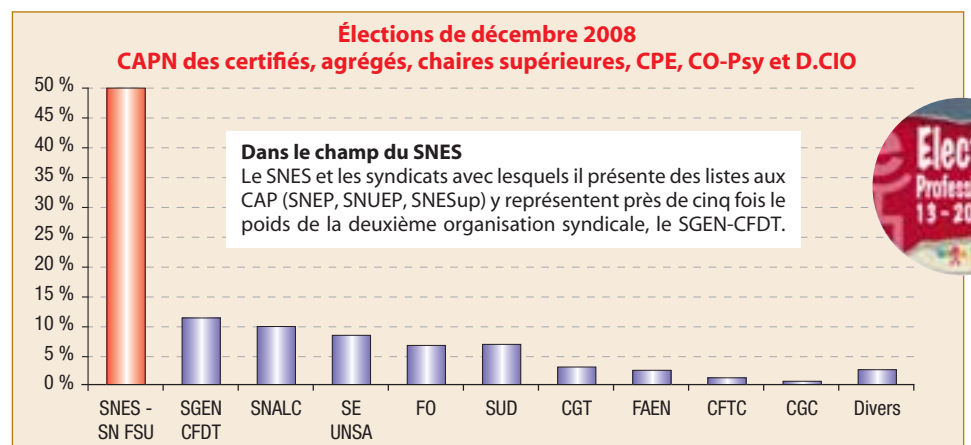
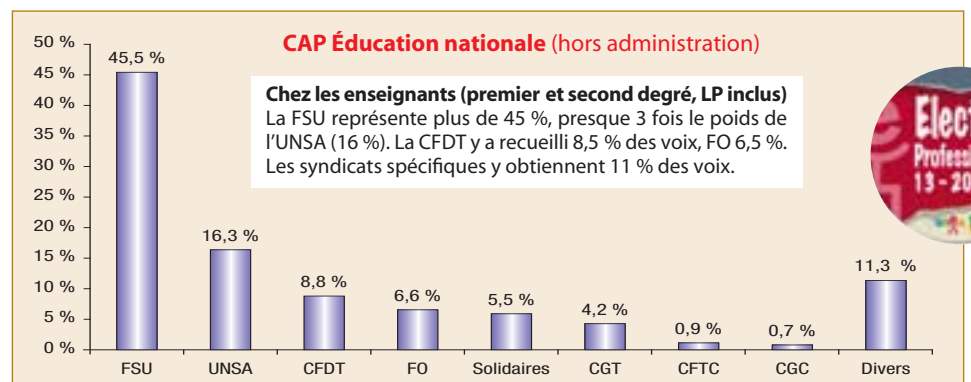
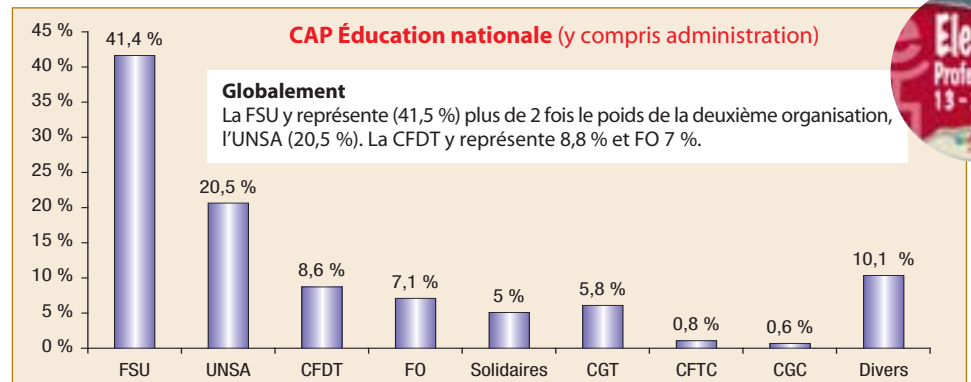
Le lien vers le courrier adressé au ministère : <http://www.snes.edu/GROUPES-de-travails-sur-l.html>

Vincent Lombard



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2011 LE PAYSAGE SYNDICAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ces graphiques donnent un état des lieux du paysage syndical dans l'Éducation nationale, sur la base des résultats des Commissions Administratives Paritaires Nationales depuis 2008.



COMMENTAIRES

L'éducation, au regard du paysage syndical français, présente des singularités : le syndicalisme confédéré tout entier (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC) y pèse moins que la seule FSU. C'est vrai chez les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, et encore plus flagrant dans le second degré. L'UNSA, deuxième organisation de l'éducation, représente la moitié des voix de la FSU au niveau du ministère, le tiers chez les enseignants et le huitième dans le second degré. Son audience réside donc pour une part dans le premier degré, mais surtout chez les administratifs, dont les personnels de direction.

Des syndicats spécifiques, n'appartenant pas au paysage syndical confédéré interprofessionnel, ont un poids relatif important : ainsi le SNALC, le SNCL et de multiples syndicats locaux ou concentrés sur une catégorie.

Ces particularités s'accompagnent d'un taux de syndicalisation plus important au MEN que dans la fonction publique, elle-même bien au-dessus de la moyenne du monde du travail.

Le syndicalisme est, à l'Éducation nationale, fortement lié aux identités des métiers. C'est tout particulièrement vrai pour la FSU et ses syndicats nationaux, porteurs de l'intérêt général, de la défense individuelle et collective des personnels, mais aussi de l'identité propre de nombreux métiers spécifiques de l'éducation et des aspirations des personnels qui les exercent.

Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 seront, dans le second degré, l'occasion pour chaque enseignant, chaque CPE, chaque CO-Psy, de réaffirmer, au travers de son vote pour les listes présentées par le SNES et les syndicats de la FSU, son attachement à son métier.

■ Jacques Lacroix, Emmanuel Mercier

À bon entendeur...

Un collège de La Réunion, un chef d'établissement autoritaire, des collègues en souffrance, un établissement qui perd peu à peu tous ses projets, des clans qui se constituent, des postes que l'on ferme sans raison, des enseignants qui le fuient en mutant, des révisions de notes par paquets, des audiences avec le recteur et puis un dépôt de plainte, une enquête de gendarmerie. Un procureur décide qu'il s'agit bien de harcèlement moral avec tous ses critères et d'instruire l'affaire, un procès de six heures. Le 26 mai, le tribunal condamne l'ancien chef d'établissement à 5 000 euros d'amende, 6 000 euros de dommages et intérêts, 1 500 euros de participation aux frais d'avocat, le rectorat de La Réunion ayant accordé la protection juridique à la seule plaignante (et non à la principale) remboursera la totalité des frais à cette collègue qui voit à l'issue de ce procès son honneur enfin rétabli.

Madigata Cissé



Madigata Cissé, lycéen de 19 ans scolarisé en 2^e année de CAP de plomberie au lycée Chérioux de Vitry, est sorti mercredi 1^{er} juin du centre de rétention de Vincennes.

Ce jeune lycéen, suivi par l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un « contrat jeune majeur » avec le conseil général, avait été arrêté en pleine période d'examen le 27 mai. Émoi dans le LEP. Aussitôt la mobilisation s'organise (800 signatures recueillies en deux jours) et gagne. Madigata obtient un titre de séjour provisoire de six mois. Première victoire, mais le combat n'est pas fini, ni pour Madigata, ni pour les jeunes majeurs sans papiers qui vivent la peur au ventre. La mise sous protection de tous avant l'été s'impose.



La version 2011 sera bientôt disponible sur notre site : www.snes.edu

CNED

La modernisation du CNED se poursuit à un rythme soutenu. Avec la disparition de services entiers sur les différents sites, on assiste à une totale désorganisation du travail et à un report de tâches sur le personnel maintenu en poste. Les enseignants nommés, quant à eux, découvrent qu'à partir de septembre, leur service compte désormais quatre semaines de congés supprimées et une augmentation de la charge de correction de copies... Déjà, les constats dressés par les CHS sont alarmants et les équipes de la FSU poursuivent leur lutte pour maintenir un service public de qualité et garantir au personnel la défense de leurs droits.

« Lorsqu'un homme assiste sans broncher à une injustice, les étoiles dérangent. » BERTOLD BRECHT

HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS-CPE LE RECTEUR, SEUL MAÎTRE À BORD ?

Actuellement, dans les académies se déroulent les CAPA d'accès à la hors-classe des certifiés-CPE.

CONTINGENT MAL RÉPARTI

Chaque recteur a reçu du ministre son contingent de promotions possibles (cf. tableau ci-contre). Le ministère a appliqué le taux de promotion défini nationalement de manière uniforme dans toutes les académies. Le contingent attribué à chaque académie est de 7 % pour les certifiés (5 % pour les CPE) du nombre des collègues de l'académie ayant au moins atteint le 7^e échelon de la classe normale au 31/12/2010. C'est la seule contrainte donnée par le ministre aux recteurs. Cette situation est inacceptable.

Le ministère ne tient pas compte de la situation démographique de chaque académie. Nous avons fait remarquer au ministère, lors d'une récente audience, que sa répartition permettrait dans certaines académies de promouvoir tous les certifiés au 11^e échelon tandis que dans d'autres, elle ne pouvait même pas permettre à la moitié des collègues au 11^e échelon d'être promus. Ce constat étant fait, le ministère ne souhaite pas corriger cette anomalie tout en reconnaissant que le ratio reste insuffisant pour nos catégories. Cette méthode est inacceptable car elle amplifie les inégalités de traitement que génèrent les modalités d'accès au mérite que nous combattons.

UN PILOTAGE NATIONAL EXTRÊMEMENT LIMITÉ

Lorsqu'on évoque ensuite les barèmes iniques dénoncés partout par les élus du SNES et les promotions prononcées par les recteurs aux 7, 8, 9 et 10^e échelons, le ministère met en avant que les recteurs sont souverains, que c'est la déconcentration qui leur donne ce pouvoir. Ils feignent d'oublier qu'une note de service ministérielle demande pourtant aux recteurs de « [porter] une attention particulière à la promotion des agents les plus expérimentés, ayant atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale, et dont les mérites incontestés ne peuvent plus être reconnus qu'à l'occasion d'une promotion de grade ». Le ministère n'envisage pourtant en aucune façon de donner des consignes plus strictes pour corriger ces injustices.

Le SNES se bat pour l'augmentation des taux et dénonce la rupture totale avec les engagements liés à la revalorisation de 1989. Ne reconnaître que le travail des uns, c'est déconsidérer celui des autres. Le SNES portera haut et fort dans toutes les académies la revendication de promotions prioritaires à la hors-classe pour les collègues qui sont au sommet de la classe normale ou qui sont proches de la retraite. ■

Erick Staëlen, Xavier Marand
intercat@snes.edu

Promotions à la hors-classe pour la rentrée scolaire 2011-2012

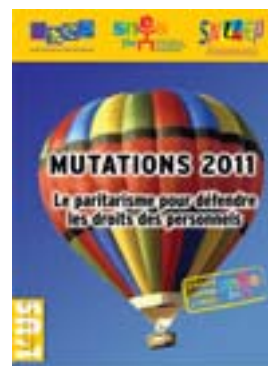
	Certifiés	CPE	PEGC classe exc.
Aix-Marseille	358	19	10
Amiens	236	11	17
Besançon	182	8	4
Bordeaux	428	19	17
Caen	205	9	10
Clermont-Ferrand	177	9	6
Corse	54	2	1
Créteil	413	20	9
Dijon	208	9	8
Grenoble	407	17	14
Guadeloupe	88	3	10
Guyane	34	2	1
Lille	565	23	27
Limoges	103	6	2
Lyon	357	17	13
Martinique	73	3	9
Mayotte	44		0
Montpellier	372	15	13
Nancy-Metz	357	13	12
Nantes	375	16	10
Nouvelle-Calédonie	23		1
Nice	267	11	6
Orléans-Tours	326	14	10
Paris	237	12	7
Poitiers	239	10	10
Reims	173	8	9
Rennes	376	15	15
Réunion	186	7	23
Rouen	269	12	9
Strasbourg	254	10	11
Toulouse	380	19	10
Versailles	579	26	15
Hors académie	256	11	0
TOTAL	8 601	376	319
	(- 87)	(+ 2)	(- 282)

INTRA 2011 DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR PLUS DE 56 000 DEMANDEURS

La campagne de vérification de vœux et barèmes au sein des groupes de travail est partout terminée.

Un important travail de vérification a été conduit par les élus qui ont fait corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration et ont contrôlé que les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services rectoraux. Début juin s'est ouverte, selon les calendriers rectoraux, la période des commissions paritaires d'affectations (FPMA et CAPA).

Le travail des élus s'effectue dans un contexte d'attaque contre les droits des personnels, visant à remettre en cause des règles transparentes, équitables et applicables à tous : les rectorats communiquent avant la tenue des commissions des informations personnelles à partir d'un projet d'affectation qui n'est qu'un document de travail des services, de surcroît très souvent erroné avant qu'il ne soit étudié et corrigé au sein des instances paritaires. En agissant de la sorte, l'administration cherche à s'affranchir du contrôle exercé par les élus, dans l'objectif de multiplier les mutations à la tête



du client. La bataille collective se poursuit donc pour faire respecter les droits des demandeurs de mutation, l'égalité de traitement et la transparence.

Les commissaires paritaires du SNES travaillent sur un projet de mouvement qui est nécessairement incertain : la complexité et la variabilité de nombreux paramètres ainsi que les défauts structurels de fonctionnement du logiciel interdisent de considérer

comme définitive et aboutie une ébauche informatique. Chacun voit bien que ce n'est qu'à l'issue des commissions que les affectations seront fiables, officielles et définitives.

Le SNES et ses élus sont déterminés à défendre les droits des personnels et le paritarisme, qui les garantit ; ils s'adressent et s'adresseront donc aux collègues à chaque étape du mouvement intra. Ils délivreront aux intéressés des résultats personnels fiables et définitifs.

■ **Christophe Barbillat**,
emploi@snes.edu

Aux syndiqués du SNES demandeurs de mutation : actualisez vos coordonnées



Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos données personnelles sur le site du SNES (accès avec votre code syndical personnel). Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

Les élus des personnels, commissaires paritaires SNES

LISTE D'APTITUDE DES ORIENTATIONS INQUIÉTANTES

La CAPN chargée de donner un avis pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude s'est réunie entre le 24 et le 26 mai dernier.

Cet accès se fait dans le rapport de un pour sept titularisations prononcées dans la discipline de recrutement au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours. Les possibilités de promotions dépendent donc directement des postes mis aux concours externes et internes deux ans auparavant. Depuis 2005, la très forte diminution des postes mis aux concours entraîne mécaniquement une baisse drastique des possibilités de nominations : 382 en 2005, 277 cette année soit 27 % de baisse. Dans ce contexte, qu'il faut bien évidemment nuancer selon les disciplines, l'accès au grade d'agrégé par cette voie devient de plus en plus compliqué. L'inspection générale ne voudrait en réserver l'accès qu'aux collègues les plus proches d'elle d'où les multiplications des candidatures des jeunes collègues, futurs IPR ! La situation est particulièrement tendue

pour les STI. L'administration couvre ses pratiques et s'affranchit des procédures réglementaires notamment en ne fondant plus son jugement sur le CV et la lettre de motivation. Dans ce contexte, les élu(e)s du SNES ont procédé à l'étude exhaustive des dossiers et porté une attention toute particulière aux dossiers des collègues syndiqué(e)s ou nous ayant adressé une fiche. Les résultats sont consultables, pour les syndiqués, sur le site www.snes.edu.

Dans sa plateforme revendicative, le SNES avance plus que jamais sa demande d'une revalorisation de l'agrégation, d'une augmentation et d'une programmation des recrutements par concours, afin que le corps des agrégés devienne le corps de référence dans le second degré. Cela passe aussi par une augmentation des contingents de promotion par liste d'aptitude en passant à une promotion pour cinq titularisations par concours au lieu de une pour sept actuellement. Pour les promotions par liste d'aptitude, le SNES revendique des critères clairs et barémés.

■ **Nathalie Valence, André Voirin**
agreges@snes.edu

Les manants de Paris, Créteil et Versailles

Ni payés, ni remboursés du baccalauréat 2010, alors qu'ils sont convoqués pour la session 2011 : c'est la situation, à la veille des épreuves de bac, de certains correcteurs et examinateurs des académies d'Île-de-France. Quant à ceux qui l'ont été, c'est avec d'importants retards. Pourquoi ces dysfonctionnements se répètent-ils tous les ans dans ces trois académies ? Le SNES-FSU considère qu'il est scandaleux de convoquer des professeurs sans les avoir rémunérés et remboursés pour la session 2010. À plusieurs reprises, le SNES-FSU a donc interpellé le SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours) et les rectorats pour qu'une solution soit trouvée. Faute de réponse, les sections académiques de Paris, Créteil et Versailles du SNES-FSU déposeront un préavis de grève pour le 16 juin 2011, premier jour d'épreuves du baccalauréat, et soutiendront les collègues qui souhaiteront se mettre en grève.



Orléans-Tours : lycées de Gien et de Montargis en colère et... à vélo !



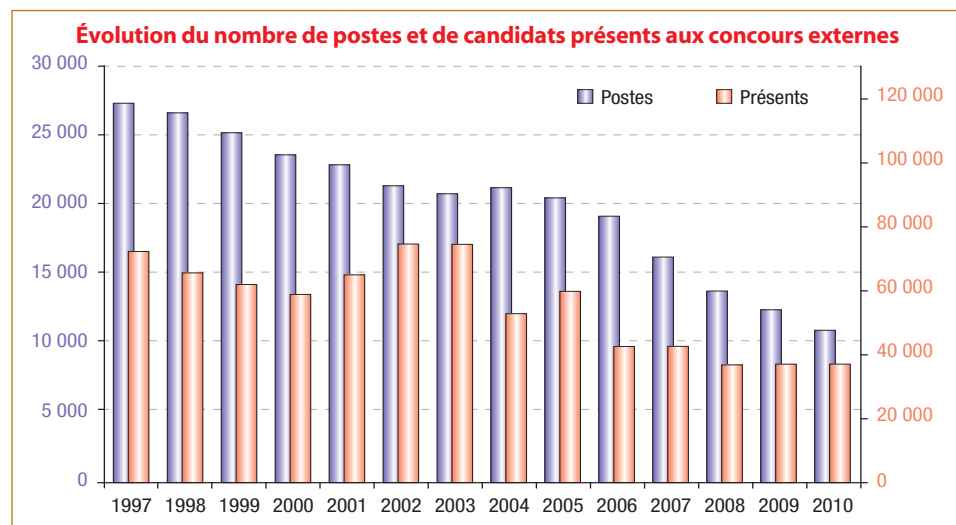
accompagnés de parents d'élèves et d'une élue au conseil régional. En route, leur relais vélo avait été rejoint par des collègues de Montargis. Tous protestaient contre les quatre suppressions de postes de profs et d'AED au lycée de Gien (pour 56 élèves de plus !), et les neuf suppressions au lycée de Montargis. Après deux votes contre en CA, une audience au rectorat, de nombreux courriers aux élus, une journée « lycée mort », où 80 % des enseignants et 100 % de la Vie scolaire étaient en grève, ils ont pédalé pour montrer qu'ils ne se résignent pas. Le SNES Orléans-Tours a fait de ce 8 juin une « journée académique des colères du secondaire ».

Le 8 juin 2011, une centaine de manifestants se sont retrouvés devant le rectorat d'Orléans : derrière les banderoles du SNES et de la FSU, certains avaient des vélos. Ils venaient du lycée de Gien,

« Ce n'est pas une miette de pain, c'est la moisson du monde entier qu'il faut à la race humaine, sans exploiteur et sans exploité. » LOUISE MICHEL

RECRUTEMENTS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE UNE CAMPAGNE DE BONIMENTEUR

En lançant sa campagne publicitaire à 1,3 million d'euros, annonçant le recrutement de 17 000 personnes, le ministre a-t-il enfin pris la mesure de la situation concernant l'état des recrutements dans son ministère ?



À l'analyse des annonces, on peut en douter. Cette campagne ressemble à un énième coup de communication, qui malgré son énormité ne peut pas cacher la réalité des faits. D'ailleurs, la presse n'a pas été dupe et elle a majoritairement émis de sérieuses réserves sur les annonces. Explications.

Les 17 000 recrutements annoncés sont à mettre en regard des 34 000 départs en retraite prévus pour la rentrée prochaine. Le ministre maintient donc le principe dogmatique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. En fait, le nombre total de postes annoncés aux concours marque une très grande stabilité par rapport aux deux dernières années, avec 8 600 postes pour le second degré et 3 000 pour le premier. En faisant croire à des recrutements importants, alors qu'ils resteront à un niveau extrêmement bas qui perdure depuis plusieurs années, le ministre risque en fait d'aggraver la baisse du nombre de candidats aux concours. Rappelons-nous qu'en 2002, il y avait 17 000

postes... aux concours externes du second degré. Pourtant, la question du recrutement est une question primordiale car elle impacte directement le système éducatif et les personnels qui interviennent. Cette année, le nombre de candidats a dangereusement baissé, à tel point que dans certaines disciplines le nombre de postes ouverts ne sera pas entièrement pourvu. Le SNES avait proposé des solutions au ministre pour éviter de perdre des postes telles que le recours aux listes complémentaires ou des dispositions statutaires. À ce jour elles sont restées sans réponse. Mais au-delà des solutions d'urgence, il faut prendre la mesure de la situation. La crise du recrutement ne se règlera que par la mise en place d'un véritable plan, comprenant une augmentation du nombre de postes aux concours, la mise en place de prérecrutements et d'une réelle formation pour les stagiaires. Tous ces éléments concourent à la revalorisation du métier que porte le SNES.

■ Emmanuel Mercier

CONCOURS 2012

Agrégations internes

Double peine pour les enseignants de STI : le ministère envisage de n'ouvrir que l'agrégation interne de génie électrique et de fermer les autres. Après la réforme des STI, et les conséquences que l'on connaît, le ministère prive les enseignants de ces disciplines de promotion interne. Le SNES demande l'ouverture de toutes les sections à l'agrégation interne.

CAPES internes (1)

Cette année encore, certaines disciplines restent fermées au niveau du CAPES interne, telle que la physique-chimie. Pourtant, de nombreux non-titulaires sont recrutés. Le ministère continue à nier les engagements pris par X. Darcos et donne un signe très négatif avant le vote de la loi mettant en œuvre le protocole d'accord sur les non-titulaires.

CAPES internes (2)

Pour protester contre les nouvelles modalités du CAPES interne (mise en place du dossier de RAEP), deux membres du jury du CAPES interne d'arts plastiques ont décidé de démissionner.

Le SNES a protesté contre l'absence de concertation ayant conduit à cette unique modalité pour le CAPES interne. Si des dispositions particulières peuvent être mises en place pour permettre la titularisation des enseignants non titulaires, celles-ci ne peuvent aboutir à l'exclusion de fait d'une partie des candidats potentiels à ces concours.

DROITS ET LIBERTÉS INTERPELLATION ABUSIVE



Deux questions à Céline Boudie, enseignante au collège Marie-Curie aux Lilas (93).

À la sortie d'une sortie scolaire au Louvre, le 26 mai dernier, deux enseignantes ont été confrontées à l'interpellation sans raison apparente d'une de leurs élèves de Cinquième devant le métro Mairie des Lilas par la police municipale.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Nous sortions du métro et nous apprêtions à ramener la classe au collège. Une de nos élèves s'était éloignée de deux ou trois mètres pour dire bonjour à une amie. Soudain, trois jeunes filles et notre élève ont été adossées à la rambarde du métro par cinq policiers municipaux. Je me suis approchée pour demander les raisons de cette interpellation. J'ai tenté d'expliquer qu'elle faisait partie de notre groupe, que nous venions d'arriver au métro et que nous étions, en tant qu'enseignantes, responsables d'elle. Les policiers municipaux m'ont demandé de m'écarter en refusant de m'informer sur un ton extrêmement violent, et m'ont même poussé.

sée. Comme je refusais de m'écarter, cinq d'entre eux se sont succédé pour essayer de m'intimider en m'invectivant : « c'est à cause de gens comme vous que les contrôles s'éternisent », « vous êtes du côté des pavés et nous, de la matraque », « vous êtes ridicule ».

Plus grave, notre élève de douze ans a subi une palpation en public. Puis, subitement, ils se sont écartés et ont laissé partir les jeunes filles, nous laissant perplexes et révoltées quant aux raisons de ce déploiement de force et d'agressivité.

QUELLES SUITES AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE DONNER À CETTE AFFAIRE ?

Nous avons demandé une audience au maire des Lilas et tenté de déposer plainte au commissariat où elle a été déclarée irrecevable au prétexte que nous avions commis un délit. Le secteur juridique du SNES nous a mises en contact avec des avocats. Nous allons demander la protection juridique du recteur et nous réitérons notre plainte par écrit. Si cela n'aboutit pas, nous porterons l'affaire devant le procureur du tribunal de Bobigny. Que nos démarches aboutissent ou pas, l'essentiel est de ne pas rester sans réaction et de combattre tout sentiment d'impunité.

■ Propos recueillis par Matthieu Leiritz

BLOIS, 13-15 OCTOBRE 2011 RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

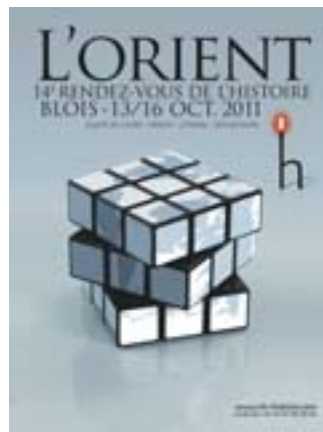
Comme chaque année, le SNES organise un stage syndical dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire à Blois, du jeudi 13 au samedi 15 octobre 2011, à destination des syndiqués professeurs d'histoire-géographie. Cette année, le thème des Rendez-vous est l'Orient. Le nombre de places étant limité, inscrivez-vous rapidement sur le site du SNES www.snes.edu/Les-journees-de-Blois.html*

La participation au stage syndical implique la présence aux réunions syndicales du jeudi après-midi et du samedi matin, ainsi qu'à la table ronde-conférence, organisée et animée par le SNES dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire, le vendredi après-midi, sur le thème suivant : « Les passeurs de rives ».

Nommer un espace n'est jamais neutre. Ainsi en va-t-il de la notion d'« Orient » qui se définit dans son rapport à l'Occident. Et vice-versa. Quelles ont été à travers l'histoire, au-delà de la colonisation, les relations entre l'Orient et l'Occident ?

Quelques exemples de « passeurs de rive », présentés par divers historiens, aideront à appréhender les contacts entre ces deux mondes :

• Al-Idrîsi géographe arabe du XII^e siècle (*Catherine Lefrançois-Tourret, professeure d'Histoire en classes préparatoires*).



• Abraham Ecchellensis (1605-1664) maronite érudit du XVII^e siècle (*Bernard Heyberger, professeur d'histoire à l'université François-Rabelais à Tours*).

• Antoine Galland traducteur des Mille et une Nuits (*Sylvette Larzul, professeure à l'École des hautes études en sciences sociales [EHESS]*).

• Mardochée Naggari érudit juif tunisien du XIX^e siècle (*Lucette Valensi, directrice d'études émérite à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*).

Ce stage donne droit à autorisation d'absence et les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge. Une participation aux frais de 25 € sera cependant demandée.

■ Alice Cardoso, responsable du groupe histoire-géo du SNES

* En cas d'échec et uniquement dans ce cas, adressez-vous à formation.syndicale@snes.edu ou au 01 40 63 27 10.

« Profs job-dating »



L'embauche d'enseignants non titulaires par le biais de Pôle Emploi n'est pas nouvelle, mais un pas vient d'être franchi : le rectorat de Paris vient d'organiser pour la première fois, en partenariat avec l'organisme, un recrutement d'ampleur dans 25 disciplines pour « anticiper les besoins de la rentrée prochaine ». L'initiative témoigne du manque structurel de titulaires depuis plusieurs années et de la volonté d'amplifier le développement d'une fonction publique duale en recourant de plus en plus à la précarité, au détriment du statut. Le SNES était présent pour dénoncer la démarche alors que des milliers de non-titulaires déjà recrutés sont maintenus dans la précarité depuis des années faute d'un réel plan de titularisation. Il s'est infiltré dans les locaux. Le parcours était balisé : dépôt du dossier, entretien minuté – parfois debout ou dans la cour intérieure – avec un IPR, diffusion d'un diaporama sur les devoirs de l'agent public (et non sur ses droits bien évidemment !). Mais une cinquantaine de candidats n'ont pu pénétrer dans l'agence. Leur dossier a été ramassé sur le trottoir : on leur a promis qu'« on les rappellerait »...

Collège Elsa-Triolet (94)

80 % des enseignants du collège E.-Triolet (Champigny-sur-Marne), soutenus par les parents d'élèves, étaient en grève le 31 mai contre les E.C.L.A.I.R. Ainsi, il n'y aurait plus qu'un seul enseignant pour faire la technologie, les SVT et la physique-chimie. Finie notre spécificité disciplinaire, la polyvalence est de mise ! Ce label nous parle d'ambition ! Où est l'ambition pour nos élèves lorsque le seul objectif est le socle commun ? Les enseignants sont contre ce label, qui impose une école au rabais pour nos élèves et s'attaque à nos statuts. Ajoutons à cela : le recrutement des personnels par le chef d'établissement, les lettres de missions, les contrats de cinq ans, les bilans de compétences tous les trois ans ; stoppons cette attaque !

AED : précarité, quand tu nous tiens... !

Le mois de juin est pour beaucoup d'assistants d'éducation cette période stressante, où le sentiment de mépris, de manque de considération et parfois d'injustice conditionne cette posture du salarié soumis et aux ordres. Cette systématique façon de baisser la tête est la preuve que la précarité est à son summum. Les AED prisonniers de la superpuissance de celui qui va permettre le renouvellement du contrat sera averti bien souvent à la date officielle de la fin des cours c'est-à-dire le 2 juillet, et qu'importe les raisons qui motivent cette décision, lourde de conséquences sociales pour l'AED en question. Pas même le temps de se retourner, c'est tout l'avenir étudiant et professionnel qui est remis en cause... Exigeons plus de dignité pour cette catégorie !

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Nice, F4, vue mer, 890 €/qz. Tél. 06 81 85 62 32.

(56) Proche Lorient, maison 60 m², tt confort, 250 €/s. Tél. 02 97 56 60 52.

Andalousie (Espagne), loue appt tt confort, 4/6 p. pisc. clim., ds pt village bord de mer, 250 à 600 €/sem. Tél. 06 31 61 12 12.

Coll. loue F4 Sitges (Barcelone). Tél. 01 41 13 72 60 / 06 78 74 94 69.

Espagne, Rosas, loue T3 ou studio pieds dans l'eau. Tél. 06 16 04 60 (été).

Paris 10^e, F3 tt confort, vac. scol., 4 couchages, 650 €/sem. Tél. 06 75 92 59.

Toulon, F3 tt confort, 6 couchages, 400 €/sem. Tél. 06 07 95 92 59.

(66) Pyrénées, Vallespir, ds village en mont. loue séj./cuis., 2 chbres, du 1/07 au 14/07: 230 €/sem. TTC. Tél. 06 83 03 93 62.

Sète, prox. centre ville, gare, coll. loue F3, étang, plage ; parking, calme, 650 €/sem. juill.-août. setezh@yahoo.fr

(66) Cabestany, coll. loue villa F4, tt cft, 6/8 pers., clim., jardin, spa, 10 min mer, 750 €/sem. Tél. 06 01 75 55 90.

Italie, Lac Majeur, Ile des pêcheurs, loue appt caract., imm. hist., bord du lac, 1^{er} ét., 50 m², totalement équipé. Tél./fax : 00 39 0323 5012 42. minocci.zacchera@alice.it

(56) Appt 4 pers. ds villa 3 km mer, à partir de 330 €/s. Tél. 02 97 36 78 81.

Vendée, mais. tt confort, jard., 6 pers., 18 km mer, 350 €/sem. Tél. 03 87 84 19 49.

Vaucluse, maison meublée, jardin, F4, cuis. tt équ., 2 sdb, 2 wc, garage. Village calme, 20 km d'Avignon. Train de proximité. Péage à 2 km, coloc. poss. année scolaire ou + libre sept. rosa.canto@free.fr

(24) Périgueux, loue maison T3, 300 €/s., 450 €/qz. Tél. 06 81 53 46 74.

(66) Bompas, 10 mn mer et Perpignan, calme, F1 meublé, tt cft, terrasse, barbecue, de juin à septembre. Tél. 06 63 61 32 74.

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

Vendée, Portbourgenay, vue mer, 2/3 p. Tél. 01 46 68 43 77. degalet18@aol.com

(11) Pyrénées, coll., loc., séj., 3 ch., jard., 270 €/sem. Tél. : 06 78 40 35 38.

(30) Près Anduze, loue mas cévenol, 6/7 pers., bord rivière. Tél. 04 42 08 90 40/06 74 51 47 84.

Paris 18^e, T2, tt cft, 60 €/nuir, 350 €/sem. Tél. 06 30 56 07 86.

Barcelone centre, F2, 4 pers., août, 450 €/sem. Barnb8@gmail.com

Martinique, maison 2/3 pers., vue mer, pisc., wifi, jard., 160 €/sem. contre soins animaux, 1^{er} juil.-4 août. Tél. 05 96 76 20 54.

Paris 9^e, loue F3, ttes vacs scol., 450 €/sem. Tél. 01 44 53 08 72.

(24) Val des Châteaux, 17 km Sarlat, mais. 4 pers. tt cft, pelouse, 350 €/sem. Tél. 06 76 84 04 44.

(06) Nice port, loue appart + pour couple, 2 p., cuis., sdb, 4^e ét., asc., équipé, sem./qz./mois. Tél. 06 75 90 16 48.

(56) Hennebont, loue maison 4 chbres (6 pers.) 350 €/sem., du 2/07 au 30/07. Tél. 07 86 25 70 04.

(56) Près de Lorient, loue mobil-home, terrain clos 1 500 m², 350 €/sem., du 2/07 au 20/08. Tél. 06 25 60 09 47.

Alicante (Esp.), coll loue mais. mitoy. près plages, juil.-août, 5 pers., jardin ds rés. avec pisc., 530 €/sem. Tél. (+34) 965 940 438.

La Rochelle, mais. 4/6 p., jardin, près Ré, juillet-août, 500 €/sem. Tél. 05 46 27 36 65.

(83) Sanary, loue bungalow 4 pers., proche plage, 210 €/sem. Tél. 04 71 09 10 77

Saint-Ouen, loc. F3 neuf, août 450 €/s. Tél. 06 30 55 33 14.

(83) La Seyne-sur-Mer, loc. 2 pers. Tél. 06 18 21 30 99.

Savoie/Chambéry, à louer, mois de juillet, F4 loggia ds petite copropriété, tt conf., 2 sdb, pour 5/6 pers. Près des montagnes, vue, à proximité du lac d'Aix-les-Bains. Prix : 2000 €/mois. Tél. 06 74 57 44 52.

Luberon, site except., maisons de caractère ds propriété boisée 5 ha. Grande piscine, avril/nov. Tél. 06 67 98 92 18.

(66) Canet, coll. loue villa, 2 ch. + mezz., très près mer, libre été 2011. Tél. 06 80 32 27 82.

Paris, coll. cherche appt F2/F3 pour 2 filles Sc. Po, rentrée 2011. Tél. 03 85 32 14 51.

3 km Grignan (Drôme prov.), juillet, fest. corresp. coll. loue maison sympa 5/6 pers., nuit ou sem. ou autre période de l'année. Tél. 06 63 96 89 29.

Paris 15^e, métro: Convention/Vaugigard, coll. loue à l'année, studio 2 pièces 25 m², meublé, 3^e ét. asc. 760 €/mois c.c. Tél. 09 63 60 22 66.

Nîmes Est, Camargue-Cévennes, loue mais. 170 m², 4/5 ch. dans 2 000 m² pinède, couch. 3 cples + enfants août: 900 €/sem. Tél. 06 88 29 00 04.

(66) Bolquère, alt. 1 500 m, loue F3 tt confort, 7 couchages : 4 adultes + 3 enfants, 350 €/sem. Tél. 06 75 69 71 23.

(17) Fouras, mais. ctre 2/3 pers. tt conf., 2 mn plage, 400 à 500 € suivant saison. Tél. 05 53 56 77 70.

Paris, métro Robespierre, loue maison, L9, vac. scol., 500 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39.

Paris 17^e, coll. loue F1 meublé : 650 €/mois. Tél. 01 48 97 21 30.

Paris, coll. loue maison, jardin, vac. scol., 7-8 couch., poss. 2 familles, 15 min Paris, 30 min Astérix-Disney, 500 à 600 €/sem. Tél. 06 63 35 74 44.

(83) La Croix-Valmer, loue appt 2 pièces, rdc, villa tt confort, 4 pers., du 25/06 au 5/09, terrasse, jard., 1 km mer, piscine-tennis privés. Tél. 06 08 83 92 97.

(22) Trebeurden, Côte de Granit rose, maison, terrasse et jardin clos, très calme, très bien située (plages et commerces à pied), 6 couch. juil., août, sept. : 450-590 €/sem. Tél. 06 73 58 35 65 / 01 44 07 01 89.

(22) Prox. Lannion, mer, maison 3-4 pers. 350/400 €/sem. Sites : google.com/site/tykarreg/

Anthony (92), proche Paris, Orly, Versailles, Disney, coll. échange appart. tb située contre proche mer, de préf. Sud-Ouest, juil.-août. Tél. 01 75 32 52 27.

Rome, appt. Tél. 06 75 87 71 53.

(06210) La Napoule, villa vue mer, 1 000 €/qz. Tél. 06 69 43 61 52.

Chablisien, site classé, coll. loue maison gd confort, 4/8 pers., jardin, rivière, calme, 400-500 €/sem. Tél. 01 48 09 14 58.

Portugal, Ericeira, bord de mer, côte de Lisbonne, loue maison, port typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00, ericeirafd@hotmail.com

File d'enseignante, loue studio Paris 18^e, 300 €/semaine, 20 m², 3^e étage, lumineux, proche métro Max Dormoy, ligne 12 (2 min. à pied) et tous commerces. Disponible juillet et août. Tél. 06 86 44 47 99.

IMMOBILIER

Av 36 Prn Brenne, 50 km de Poitiers, maison 110 m²/30 a. 138 000 € négo., centre équestre prox., trav. néant. Tél. 03 82 89 83 48 (soir).

Marseille, part. vd T4, bel ancien, grds vol., cuis. équ., balcon, lumineux, trois expos. centre ville, la Plaine : 265 000 €. Tél. 06 88 30 71 97.

A Tonneins, vendis appart T3, 60 m², très lumineux, rés. calme et sécurisée. Chauff. gaz individuel, double vitrage, 2 balcons, cave, parking, 3^e étage sans ascenseur, 2 min centre ville, gare, cinéma. Tél. 06 76 34 33 06.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS

Recherche enseignant retraité pour superviser un centre culturel franco-indien Rajasthan, Inde du 10/09/11 au 31/01/12. Tél. 01 42 22 92 21. www.cultural-centre.com ou nadine.leprince@free.fr

Et dire que le beau canapé en cuir de maman a fini à la benne... Tout ça à cause d'une canalisation qui a lâché, juste le week-end où je n'étais pas là. Et comme je n'ai pas un salaire mirobolant, je me voyais déjà racheter un pauvre clic-clac. Heureusement, je suis à la MAIF. Grâce à mon contrat habitation, j'ai pu racheter un aussi beau canapé. Et en plus, ma mère a insisté pour m'offrir les coussins assortis.

Floriane - Documentaliste à Ivry.



ASSURANCE HABITATION « RAQVAM »
Réalisez un devis personnalisé en quelques clics sur maif.fr



Remboursement en valeur à neuf pour le remplacement des meubles en bon état avant le sinistre déduction faite de la franchise.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 709 du 11 juin 2011, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. **Directeur de la publication :** Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). **Rédacteur en chef :** Matthieu Leiritz. **Régie publicitaire :** Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr. **Publicités :** GMF (p. 2), MAIF (p. 8). **Compogravure :** C.A.G., Paris. **Imprimerie :** SIEP, Bois-Le-Roi (77). **Abonnements :** 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 €. N° CP : 0113 S 06386. N° ISSN : 0751-5839. Dépôt légal à parution. **Suppléments joints :** *Courrier de S1* n° 7 ; 4 p. *Lettres* ; 8 p. *Langues anciennes* ; 8 p. *CPE* ; 4 p. *Mathématiques* ; 4 p. *Histoire-géographie* ; 4 p. *Avec le SNES, Repenser les programmes : un enjeu de société* ; 4 p. *Avec le SNES, Former les personnels* ; 4 p. *Avec le SNES, Revaloriser nos métiers* ; Une affiche format A2 pour les élections professionnelles.